

SECRETARIAT GENERAL
RD/MD

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2009

DELIBERATION

OBJET : vœu pour la SBFM et la filière automobile dans le Morbihan

Rapporteur : Loïc LE MEUR

Le département du Morbihan est particulièrement concerné par la crise qui sévit dans la filière automobile.

Plusieurs équipementiers de rang 1, 2 ou 3 sont implantés dans notre département et desservent principalement les constructeurs que sont PSA-CITROËN et RENAULT.

Une soixantaine d'entreprises employant plusieurs centaines de salariés sont implantées dans le Morbihan. Victimes de la baisse des ventes automobiles, plusieurs d'entre elles sont contraintes d'appliquer le chômage technique et la baisse de production, d'autres sont en redressement ou liquidation judiciaire.

La SBFM (Société bretonne de fonderie et de mécanique), qui emploie 550 salariés, a été mise en redressement judiciaire le 28 novembre 2008 par le tribunal de commerce de Lyon. Ce dernier devait statuer le 20 janvier 2009 sur un plan de continuation de l'activité que devait présenter le groupe ZEN, actionnaire principal. Un délai complémentaire vient d'être accordé par le tribunal de Lyon. La présentation du plan de continuation est reportée au 10 mars à 12 heures, afin de permettre la poursuite des négociations avec les constructeurs Renault et PSA et prendre en compte l'éligibilité du groupe ZEN au fond sectoriel d'investissement de 300 millions d'euros.

Depuis la vente de la SBFM par RENAULT au groupe TEKSID puis au groupe ZEN, l'entreprise n'a cessé d'être confrontée à des difficultés dues à un manque de projet industriel et une insuffisance d'investissements garantissant le maintien en état de l'outil de production.

Avec la hausse de matières premières, la baisse des ventes automobiles en 2008, l'absence de diversifications des productions promises par le PDG, la SBFM subit de plein fouet la crise de l'automobile.

Indispensable à RENAULT pour le montage de plusieurs de ses modèles, la SBFM doit poursuivre son activité tant pour les salariés de l'entreprise que pour les sous-traitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (deux abstentions) :

- AFFIRME son soutien aux salariés de la SBFM ;
- PREND ACTE du prolongement de la période d'observation accordé par le tribunal de commerce de Lyon et du soutien financier apporté pour cette période par les constructeurs français RENAULT et PSA-CITROËN ;
- DEMANDE au gouvernement la prise en compte par l'Etat de la situation particulière de cette entreprise et d'intervenir auprès des constructeurs français (dont il est actionnaire à 15%) pour qu'il s'engage à assurer la pérennité de l'outil industriel et la garantie du maintien des emplois ;
- DEMANDE que le soutien à la SBFM soit intégré dans le plan de relance de l'automobile décidé par le gouvernement français ;
- APPUIE toutes les initiatives et mesures qui seront prises pour permettre la relance de l'activité automobile sur notre territoire afin d'assurer l'emploi dans les entreprises sous-traitantes de RENAULT et PSA-CITROËN présentes dans le Morbihan.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR